



Santé
Université Paris Cité

**ACCÈS SANTÉ PASS/L.AS
ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ
(MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE)**

Journée Portes Ouvertes du 8 février 2025

2 voies d'accès



Un Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)

✉ : pass.sante@u-paris.fr

Des Licences Accès Santé (L.AS)

✉ : pass.sante@u-paris.fr

Toujours 2 candidatures possibles en 1^{er} cycle

Chaque étudiant pourra candidater 2 fois pour intégrer les études de santé soit :

- Après une année de PASS puis en 2^e ou 3^e année de Licence
- Après une année de L.AS1 ou L.AS2 ou L.AS3

NB : 1 candidature maximum par niveau de licence (L1, L2, L3)

P
A
S
S

Majeure santé
=
48 ECTS

+

Mineure
Disciplinaire
=
12 ECTS

L
·
A
S

Plusieurs Licences
=
48 à 60 ECTS

+

Une seule
Mineure Santé
=
12 ECTS

Qu'est-ce qu'un PASS ?



Majeure santé

48
ECTS



Mineure
Disciplinaire

12
ECTS

P
A
S
S

Le PASS, Parcours d'Accès Spécifique Santé, est une année de formation équivalente à une L1 dont la majorité des enseignements sont en santé

S'y ajoute une « Mineure » d'un autre champ disciplinaire, ou d'ouverture sur un autre champ de la santé

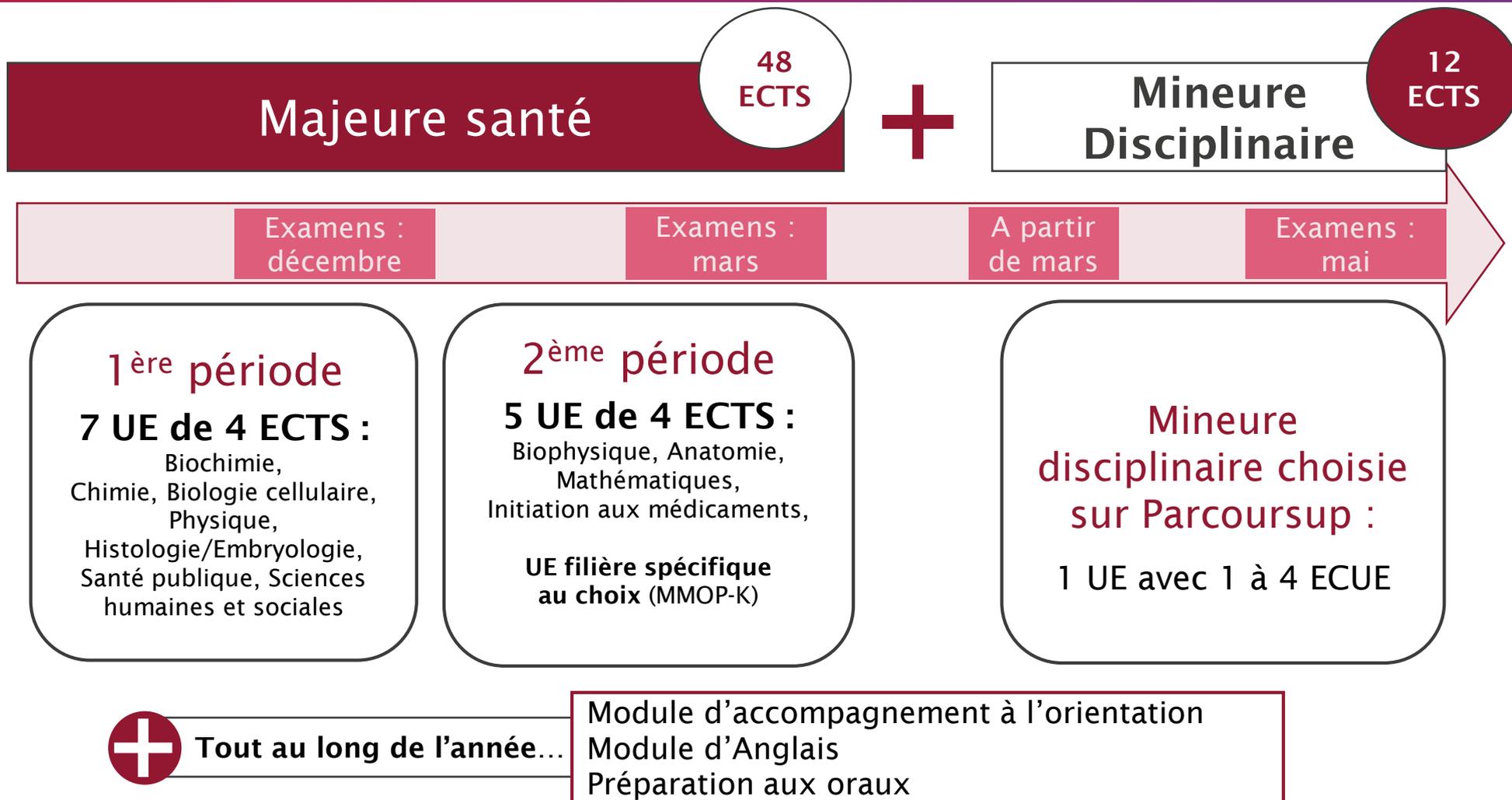
Il n'y a pas de redoublement possible en PASS

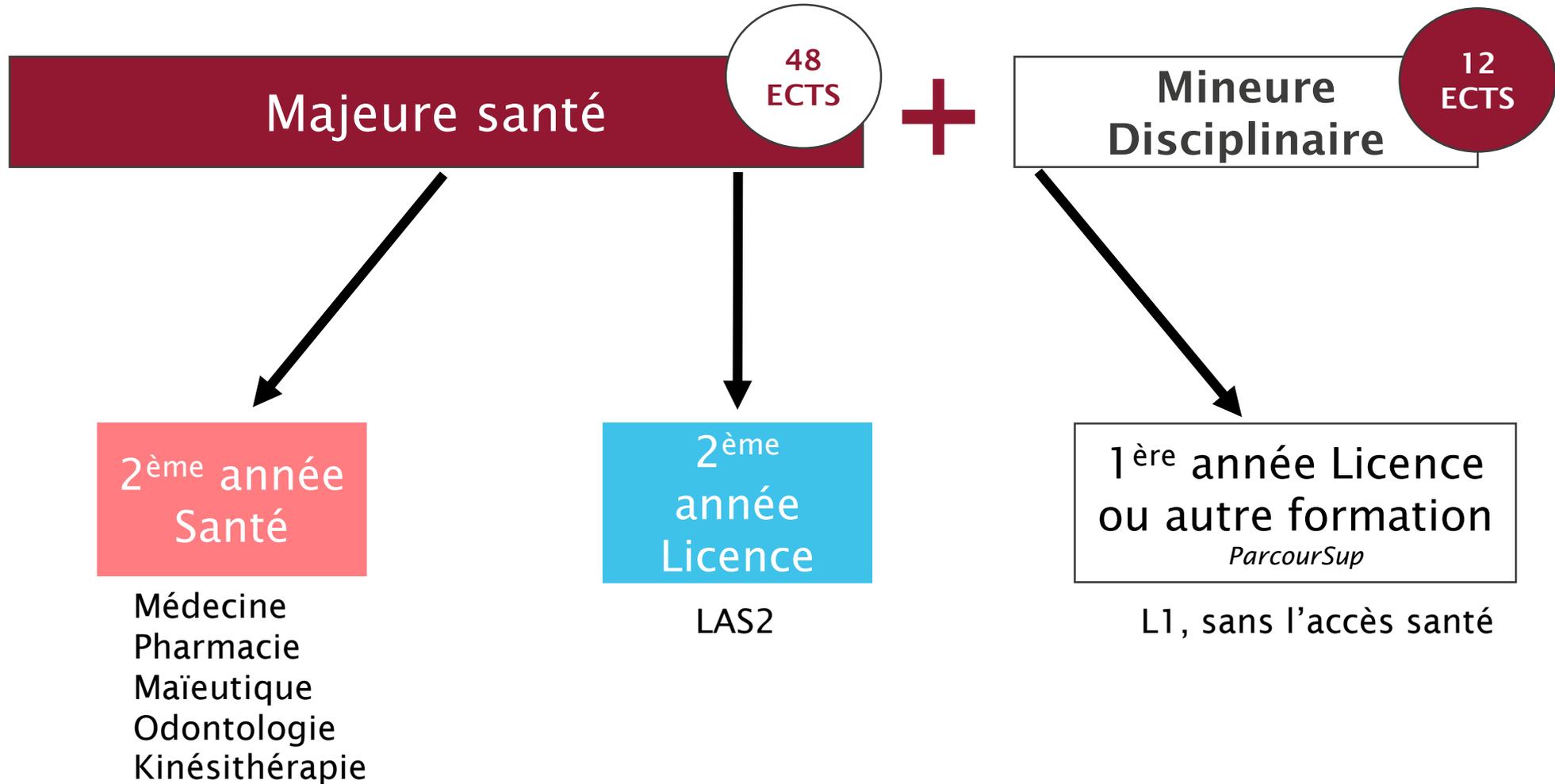
L'inscription en PASS vaut pour une candidature en filière de santé

ECTS = European Credit Transfer System

Les disciplines ou UE du PASS

P
A
S
S





PASS vers une 2^{ème} année de santé

Promotion de PASS

validation en 1^{re} session

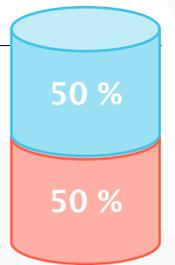


Classement à partir des notes de la majeure santé



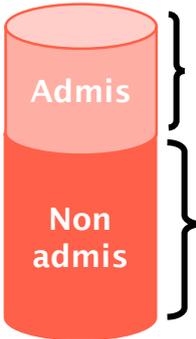
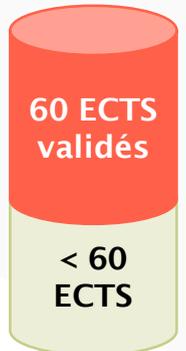
Classement après l'oral
65% notes écrit
35% notes oral

Places en 2^e année de santé



Examens écrits

2^e session : Repasser les UE non validées



Non admis en filière
PASS (L1) validé
passage en L.AS 2

PASS (L1) non validé
réorientation
via Parcoursup

Exemples de parcours : **Inscription en PASS**



Majeure santé

48
ECTS



Mineure
Disciplinaire

12
ECTS

P
A
S
S

Sites et Campus

- 1 **Campus Saint-Germain-des-Prés**
45 rue des Saints Pères
Paris 6^e
- 2 **Site des Cordeliers**
15 rue de l'Ecole de médecine
Paris 6^e
- 3 **Site Observatoire**
4 avenue de l'Observatoire
Paris 6^e

 **Gestion administrative et le suivi des étudiants :**
en PASS
en Mineure Santé pour les LAS

Cours et enseignements du PASS

 **Majeure santé**



Localisation en
fonction de la
mineure choisie

Localisation des enseignements

Majeure santé

48
ECTS



Mineure Disciplinaire

12
ECTS

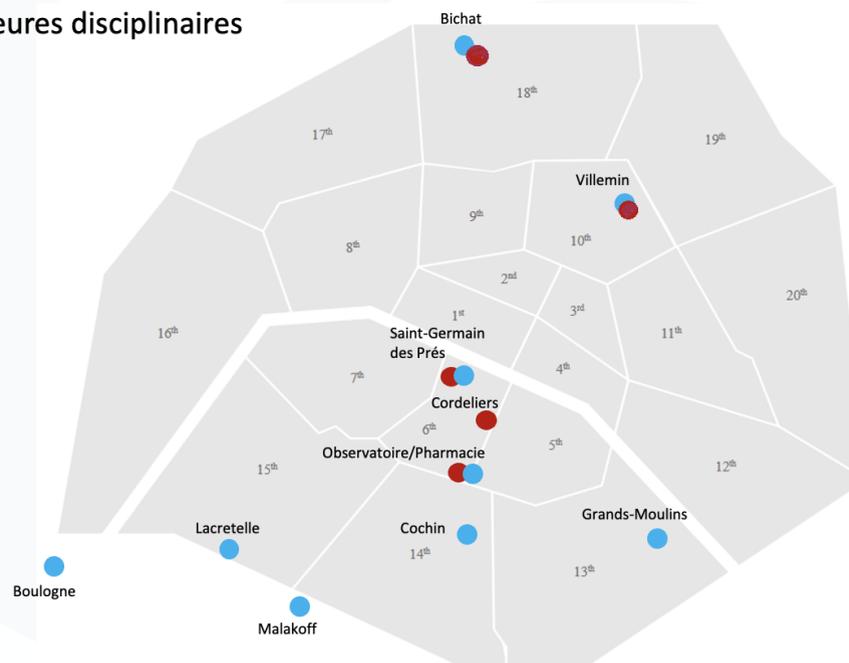


Université
Paris Cité

- Enseignements de la mineure disciplinaire du PASS
- Enseignements de la majeure Santé du PASS

Sites des enseignements des 11 mineures disciplinaires
du PASS :

- Biotechnologies pour la santé (UFR [Pharmacie -Site Observatoire](#))
- Biologie, Physique, Chimie (UFR Sciences Fondamentales et Biomédicales- Campus [Saint-Germain-des-Prés](#))
- Droit (UFR de Droit [Site Malakoff](#))
- Economie et Gestion (UFR d'[Economie et Gestion, Site Malakoff](#))
- Maths-Physique ([UFR de Mathématiques](#) et [UFR de Physique](#)- Grands-Moulins)
- Métiers du soin et du social (UFR de [médecine-site Villemin ou autre site](#))
- Recherche en santé (UFR de médecine-[site Bichat](#))
- Rééducation et réadaptation (UFR de médecine- [site Villemin ou autre site](#))
- Santé des Populations (Site [observatoire](#))
- Sciences psychologiques (Institut de Psychologie- [Site Boulogne](#))
- Sport Santé (UFR de STAPS-[Site Lacretable](#))



Majeure santé

48
ECTS



Mineure
Disciplinaire

12
ECTS

En 2025-26, à UP : 1820 places et 11 mineures :

- | | | | |
|-----------------------------------|-----|----------------------------------|-----|
| • Biotechnologies pour la santé : | 50 | • Santé des populations : | 470 |
| • Biologie-Physique-Chimie : | 650 | • Sport et Santé : | 40 |
| • Droit : | 140 | • Sciences psychologiques : | 40 |
| • Economie/Gestion : | 80 | • Recherche en santé : | 80 |
| • Mathématiques-Physique : | 70 | • Rééducation-Réadaptation : | 100 |
| | | • Métiers du soin et du social : | 100 |

Qu'est-ce qu'une L.AS ?



Licence

48 à
60
ECTS



Mineure Santé

12
ECTS

La L.AS est avant tout une **licence** qui se prépare **en 3 ans**, à laquelle s'ajoute une « **Option Santé** » de 4 UE.

Possibilité de **candidater 2 fois** aux filières de santé

(sur les 3 années L1, L2, L3 **OU** une première fois en PASS, puis en L2, ou L3)

Les 12 ECTS de la mineure santé peuvent être validés de façon fractionnée durant L.AS1, L.AS2 et L.AS3.

Candidature possible uniquement si mineure santé totalement validée (4 UE).

Licence

48 à
60
ECTS



L'organisation des enseignements de la licence est dépendante de chaque formation.

Renseignez-vous auprès des formations proposant un Accès Santé.

Mineure Santé

12
ECTS

8 disciplines

Chimie
Biophysique
Biochimie
Biologie Cellulaire
Anatomie - Histologie -
Embryologie
Initiation à la
connaissance du
médicament
Sciences Humaines et
Socials
Santé Publique



Tout au long de l'année...

Module d'accompagnement à l'orientation en santé
Préparation aux oraux

La Mineure santé des LAS

4 UE et 8 ECUE

- UE1 : Sciences Fondamentales
 - ECUE 1.1 : Chimie
 - ECUE 1.2 : Biophysique
- UE2 : Sciences Biologiques
 - ECUE 2.1 : Biochimie
 - ECUE 2.2 : Biologie Cellulaire
- UE3 : Santé
 - ECUE 3.1 : Histologie Embryologie et Anatomie
 - ECUE 3.2 : Initiation à la connaissance du médicament
- UE4 : SHS et Santé Publique
 - ECUE 4.1 : Sciences Humaines et Sociales
 - ECUE 4.2 : Santé Publique

A valider pendant les 3 années de licences

Les disciplines ou UE du PASS



Majeure Disciplinaire

48 à
60
ECTS



Mineure santé
des LAS

12
ECTS

Planning Majeure qui dépend de la Licence et de son mode

Planning Mineure santé des LAS (cours en distanciel)

Janvier

Choix des
ECUE

Fin Mars

Exam MS
Session 1

Fin Mai

Exam MS
Session 2

Juin

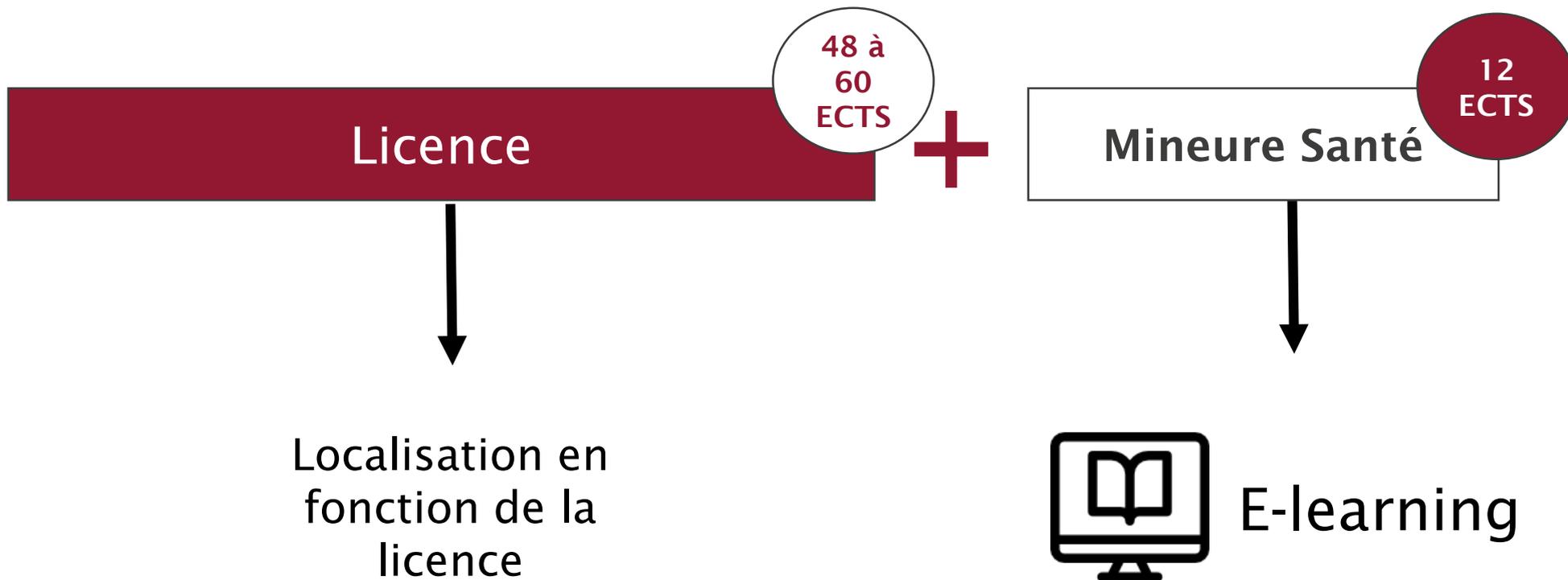
Candidature
puis Amphi
de Garnison



Tout au long de l'année...

Module d'accompagnement à l'orientation
Module d'Anglais
Préparation aux oraux

L
·
A
S



Etudiants de L.AS 1

Validation de la licence en 1^{re} session

Examens écrits Licence + mineure santé (MS)

2^e session

Repasser les UE non validées pour valider son année de licence



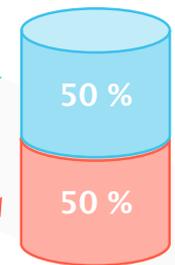
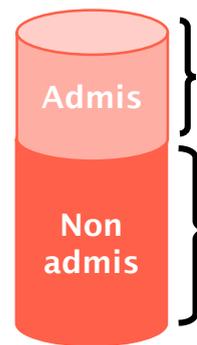
Candidats aux filières de santé

Classement à partir des notes de la licence



Classement après l'oral
65% notes écrit
35% notes oral

Places en 2^e année de santé



Non admis en filière L.AS1 validée passage en L.AS 2

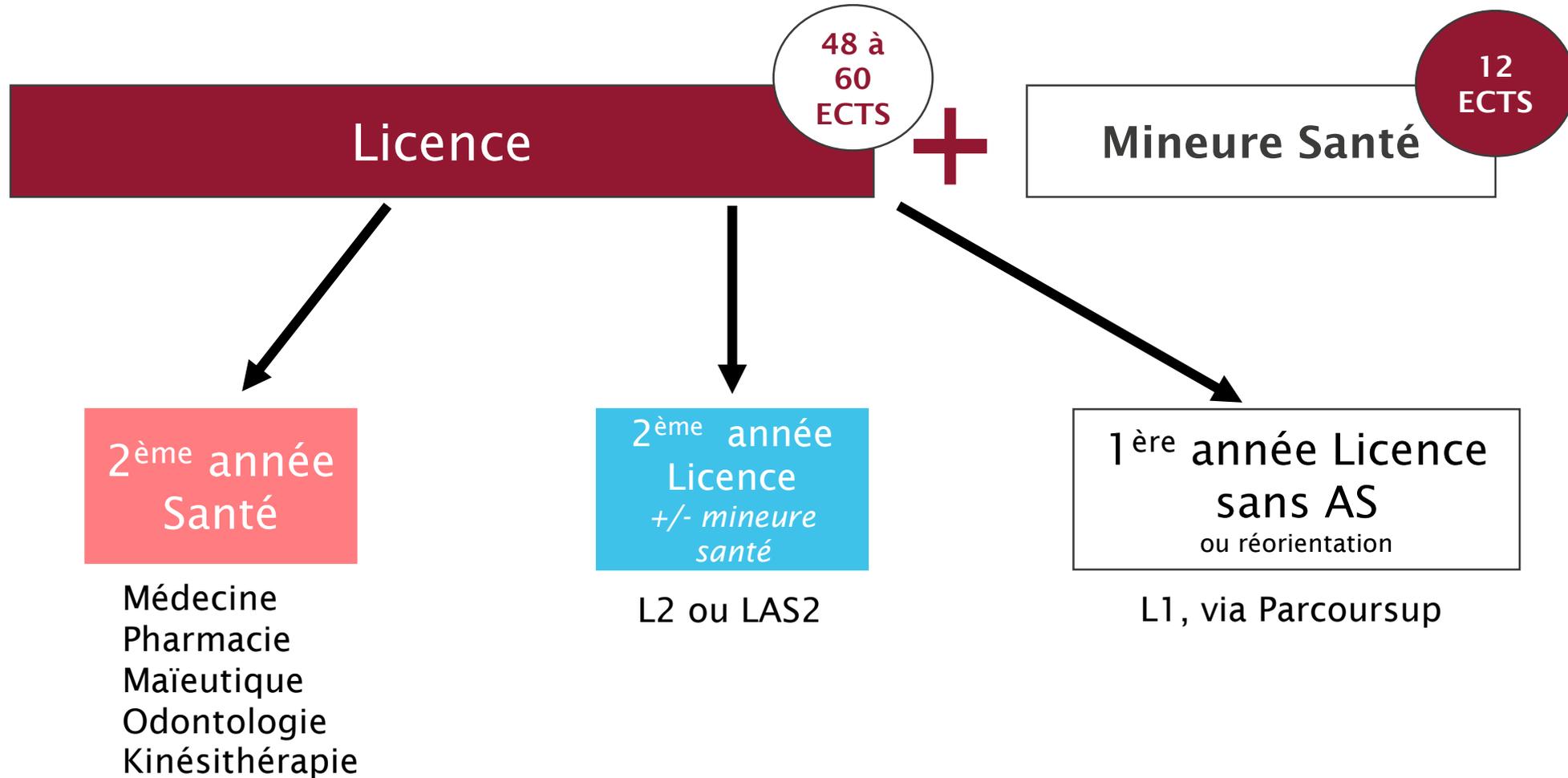


En fonction de la licence : redoublement, passage en année supérieure avec dette ou réorientation via Parcoursup

Poursuite d'études après L.AS 1



L
.
A
S



Exemples de parcours : **Inscription en L.AS**



Licence

48 à
60
ECTS



Mineure Santé

12
ECTS

En 2025-26, à UPCité : 3 groupes de licences

Groupe L.AS en Sciences Humaines

- Droit
- Economie gestion
- Economie parcours sciences économiques et sociales
- Histoire
- Psychologie parcours Psychologie et Humanités
- Psychologie parcours sciences psychologiques
- Sciences du langage
- Sciences sociales

40
32
6
20
15
80
10
25

228 Places en L.AS1

Licence

48 à
60
ECTS



Mineure Santé

12
ECTS

En 2025-26, à UPCité : 3 groupes de licences

Groupe L.AS en Sciences

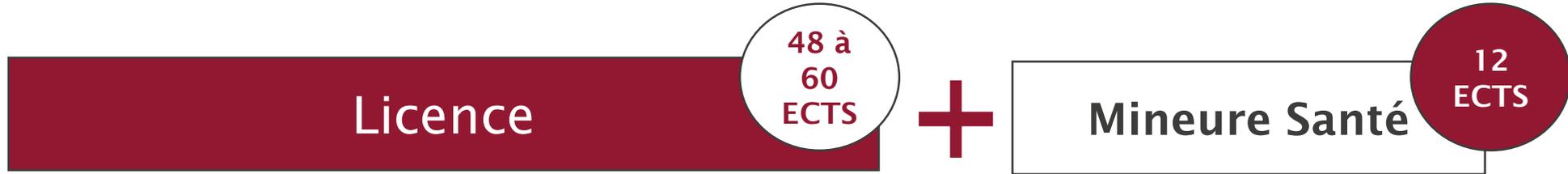
L
·
A
S

- Chimie
- Mathématiques parcours mathématiques fondamentales et appliquées
- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
- Physique
- Sciences Biomédicales
- Sciences de la Terre parcours Terre/environnement
- Sciences de la Vie
- STAPS

24
15
10
30
100
10
40
80

309 Places
en L.AS1

Capacités d'accueil



En 2025-26, à UPCité : 3 groupes de licences

Groupe L.AS en Langues

-LEA parcours anglais/allemand	15	} 89 Places en L.AS1
-LEA parcours anglais/espagnol	30	
-LLCER parcours Etudes anglophones	19	
-LLCER parcours Etudes chinoises	20	
-LLCER parcours Etudes vietnamiennes	5	

+ 195 places dans 17 parcours de Langues (LLCER) en partenariat avec l'Inalco

Au total 626 places en L.AS 1, environ 2400 étudiants tous niveaux confondus

Lycéenne
&
Lycéens

Focus sur
les Prérequis
PASS-L.AS
à Université Paris Cité



Quels prérequis pour le PASS ?



Spécialités de classe de 1^{ère}

- 3 spécialités à choisir
- Privilégier un socle scientifique



M = Mathématiques

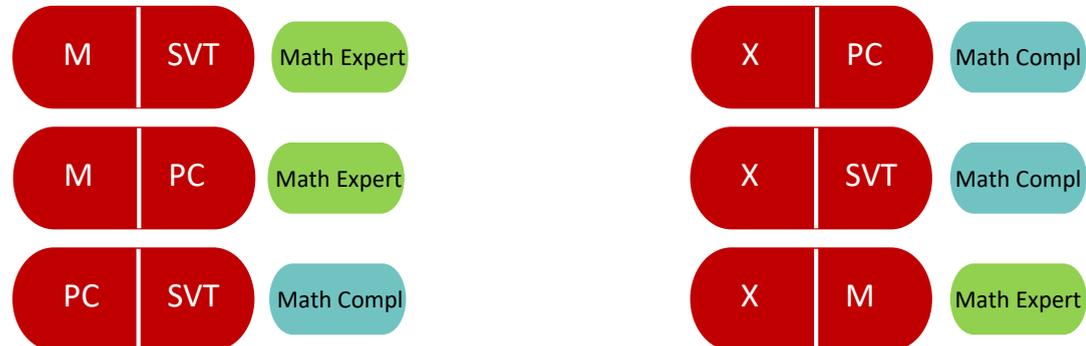
PC = Physique-Chimie

SVT = Sciences de la Vie et de la Terre

X = spécialité soit humanités/philosophie soit sciences de l'ingénieur

Spécialités de classe de T^{ale}

- 2 spécialités à conserver
- Vous pouvez compléter avec les options de Maths complémentaires ou expertes



Quels prérequis pour les L.AS ?



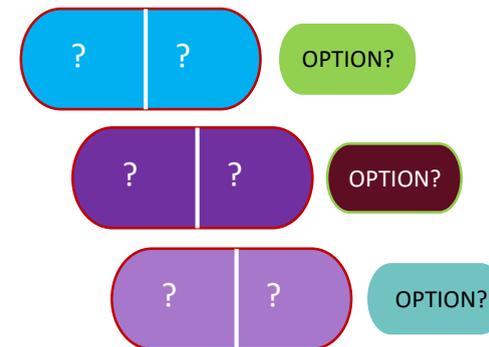
Spécialités de classe de 1^{ère}

- *Choix de 3 spécialités qui vous intéressent*
- *Un socle solide à choisir en cohérence avec vos goûts et votre projet de formation*



Spécialités de classe de T^{ale}

- *Une grande diversité de licences*
- *Des prérequis à adapter en fonction de vos envies et aptitudes scolaires*
- *Connaissances qui vous accompagnent pour réussir votre Licence et la Mineure Santé*



L.AS ou PASS : comment choisir ?



Etudiants **motivés, autonomes** et **organisés** qui veulent intégrer une des 5 filières de santé : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie.

PASS

Avantages

Majorité des enseignements en Santé

Ouverture avec une autre discipline

Méthodologie de travail

Points de vigilance

Rythme intense

Pression

L.AS

Avantages

Profils polyvalents

Formations variées

Grande autonomie sur le module santé

Points de vigilance

Mineure santé souvent en plus de la licence

Des cours moins axés sur la santé

Lycéenne
S
&
Lycéens

Focus sur
les capacités en filières santé
à Université Paris Cité



Pour la rentrée universitaire en filière en 2025-2026

➤ Capacités d'accueil par filière et par parcours

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
PASS	375	125	37	25	562
L.AS 1	64	21	10	3	98
L.AS 2/3, Master	263	88	27	14	392
Total	702	234	74	42	1052

Pour rentrée universitaire en filière en 2025-2026

➤ Capacités d'accueil en filière Kinésithérapie

Nom IFMK	statut	Places PASS	Places L.A.S
EFOM	privé	8	4
EKP (ADERF)	privé	8	8
ASSAS	privé	4	4
ENKRE	public	12	4
APHP	public	5	1
TOTAL		37	21

En résumé



P
A
S
S

Majeure santé

=

48 ECTS

Période 1 : Examens en Décembre
Période 2 : Examens en Mars

+

**Mineure
Disciplinaire**

=

12 ECTS

à partir de Mars
Examens en Mai



2^{ème} année
Santé



2^{ème} année
Licence



1^{ère} année Licence
ou autre formation
ParcourSup

L
·
A
S

Plusieurs Licences

=

48 à 60 ECTS

Contrôle continu et/ou Examens terminaux

+

**Une seule
Mineure Santé**

=

12 ECTS

E-learning
Examen commun Mars



2^{ème} année
Santé



2^{ème} année
Licence
+/- Mineure
Santé



1^{ère} année Licence
sans AS
ou réorientation

